

**Procès-verbal de la réunion du CTS
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France
23 juin 2015**

Lieu de la Réunion : Pantin (93)

Pour la parité syndicale :

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Gaëlle ROBERT (SNAC-FSU), Titulaire	Absente
Edith RIVOIRE (SNAC-FSU), Titulaire	Présente
Frédéric BLASER (CNT), Titulaire	Absent
Pascal RAYMOND (CGT Culture), Suppléant	Présent
Audrey BELLIDO (SNAC-FSU), Suppléante	Présente
Corinne CHARAMOND (SNAC-FSU), Suppléante	Absente
Dorothée LUSSON (SNAC-FSU), Suppléante	Absente
Harold LETHROSNE (CNT), Suppléant	Absent

Expert pour les organisations syndicales :

Benoît OLIVEAU (CNT)	Absent
----------------------	--------

Pour la parité administrative :

Marie-Christiane CASALA	Présente
Pierre VALLAT	Présent
Gilles MARTIN	Présent

Ordre du jour

I.	Approbation de l'ordre du jour.....	3
II.	Approbation du règlement intérieur	3
III.	Approbation du PV du CTS du 6 août 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	3
IV.	Approbation du PV du CTS du 2 octobre 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	3
V.	Approbation du PV du CTS du 28 mars 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	4
VI.	Approbation du PV du CTS du 2 juillet 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	4
VII.	Approbation du PV du CTS du 13 octobre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	5
VIII.	Approbation du PV du CTS du 4 novembre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	5
IX.	Approbation du PV du CTS du 12 mars 2015 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)	5
X.	Tableau de suivi des points du CTS	5
XI.	Fouilles : bilan 1 ^{er} semestre 2015 et plan de charge.....	18

La séance est déclarée ouverte à 13 heures 15, le CTS pouvant valablement délibérer.

Marie-Christiane CASALA précise que la CNT a annoncé qu'elle ne participerait pas à cette séance.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) ajoute que l'arrêt de Gaëlle Robert étant appelé à se prolonger, le SNAC-FSU proposera son remplacement par Audrey Bellido en tant que titulaire.

I. Approbation de l'ordre du jour

Marie-Christiane CASALA fait savoir que des points ont été ajoutés à la demande des organisations syndicales.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) énumère les points en question :

- le centre de Bourges ;
- l'indemnité de suppléance (bilan des attributions et clarification de la procédure) ;
- un état du 75/25 ;
- les procédures de remplacement en cas d'absence de fonctionnels de la DIR ;
- un état des MAD par catégorie (suivi individuel, processus pour améliorer l'équité).

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du règlement intérieur

Marie-Christiane CASALA précise que le règlement intérieur intègre les remarques formulées lors de la séance précédente.

Soumis au vote, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des 4 votants présents.

III. Approbation du PV du CTS du 6 août 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande l'ajout d'un paragraphe qui a disparu en page 6 : « [...] confirme que les agents ne sont pas tous au courant de la procédure, d'autant que les règles ont été modifiées. Elle propose que la future note explicative soit présentée au CTS avant d'être diffusée. » Par ailleurs, elle a demandé que les trois références nominatives à l'actuelle directrice administrative soient supprimées. Enfin, la référence aux céramologues en page 7 doit être précédée d'un « notamment ».

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que ce procès-verbal a déjà été approuvé. Elle le signera en lieu et place de Gaëlle Robert.

Marie-Christiane CASALA en est d'accord.

IV. Approbation du PV du CTS du 2 octobre 2013 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) constate qu'il manque un « pour » en page 7. Outre une coquille en page 11, elle signale également qu'en page 20 le besoin de spécialistes concerne les « RO spécialistes ».

Gilles MARTIN indique que ce procès-verbal a également été déjà approuvé.

V. Approbation du PV du CTS du 28 mars 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait part de plusieurs corrections de forme à apporter :

- page 10 : « *En effet, c'est une interprétation de la DG 120 par la DIR CIF, qui n'est en vigueur dans aucune autre interrégion* » ;
- page 10 : « [...] *pour qualifier toutes les équipes* » ;
- page 12 : « [...] *le TGV de Tours* » ;
- page 15 : « *Sylvie Serre rapporte le désaccord unanime des équipes et des encadrants locaux avec ce principe* » ;
- page 16 : « *Sylvie Serre demande que cette procédure ne soit pas appliquée en région centre avant que les PSI ne soient relevés en moyens* » ;
- page 29 : « *Sylvie Serre suppose que de nouveaux RO de région Centre ont pu être sollicités en Ile-de-France pour éviter les blocages de SRA refusant les RO d'Ile-de-France* » ;
- page 30 : « *Il s'agit de mettre en place de meilleures pratiques de gouvernance* » ;
- page 31 : une majuscule doit être mise à « *CHSCT Central* » ;
- page 36 : « *Les DAO et PAO ont acheté des disques durs personnels [...]* » ;
- page 39 : « [...] *cette nouvelle répartition a été l'occasion de baisser considérablement les budgets* » ;
- page 42 : « *Dans ce bilan, la diminution des coûts en matière de grands déplacements par l'obtention d'un local même modeste eu égard au nombre restreint d'agents présents* ».

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des 4 votants présents.

VI. Approbation du PV du CTS du 2 juillet 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande qu'une correction soit apportée en page 5 : « [...] Les sites de Pantin et de La Courneuve constituent un doublon géographiquement ».

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 4 votants présents.

VII. Approbation du PV du CTS du 13 octobre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Approbation reportée.

VIII. Approbation du PV du CTS du 4 novembre 2014 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) signale que des appartenances syndicales ont été omises en pages 22, 23, 24 et 44.

Approbation reportée.

IX. Approbation du PV du CTS du 12 mars 2015 (sous réserve de la transmission des observations dans les délais)

Approbation reportée.

X. Tableau de suivi des points du CTS

Centre de Saint-Cyr-en-Val : réaliser un accès à la douche, régler le problème d'étanchéité de la toiture et réaménager la maison du gardien

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle que Marie-Christiane Casala avait proposé d'effectuer un point global sur les travaux pour l'ensemble des bases.

Marie-Christiane CASALA acquiesce, et propose de commencer par la région Centre, laquelle inclut le centre de Saint-Cyr-en-Val. A ce jour, les moyens budgétaires manquent pour réaliser des travaux dans cette région. En revanche, l'échéance du bail de Saint-Cyr-en-Val se rapprochant (2016), un état des lieux des travaux nécessaires sera effectué en vue d'une renégociation du bail.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) entend, mais ne comprend pas que l'Inrap n'ait même pas pris contact avec le propriétaire pour évoquer les travaux d'étanchéité, qui sont à sa charge.

Marie-Christiane CASALA assure que contact a été pris avec la propriétaire, qui n'a pas répondu. Simplement, le SAGI a recommandé de faire un point complet sur les travaux à réaliser.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que les volets sont défectueux dans ce centre, ce qui pose problème à la fois en termes de sécurité (intrusions) et de conditions de travail (pièces aveugles, éblouissement, chaleur, etc.)

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) ajoute que certains agents hésitent à travailler depuis leur domicile, même s'ils n'en ont pas le droit, tant la situation est devenue invivable.

Marie-Christiane CASALA suggère d'installer des stores pour l'été.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait remarquer que cette situation date de 2009. Le défaut d'étanchéité, qui relève du propriétaire, provoque régulièrement des dégâts des eaux. Pourquoi l'assurance de l'Inrap ne vient-elle pas le constater ?

Marie-Christiane CASALA demande si des déclarations de sinistres ont été effectuées.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) répond par l'affirmative, citant notamment la dégradation du Skydôme par la grêle.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) déplore l'absence de suivi.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) précise que le Skydôme a finalement été réparé. Encore une fois, l'état des volets pose réellement problème. Ces volets ne tiennent pas depuis 2009.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si ces réparations sont à la charge du propriétaire ou de l'Inrap.

Marie-Christiane CASALA indique que le remplacement des volets est à la charge du propriétaire. Quelques volets ont été réparés, mais le SAGI et l'Inrap ont dû batailler pendant près d'un an avec le propriétaire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que le CHSCT Central et le SAGI ont régulièrement été sollicités par les représentants du personnel.

Marie-Christiane CASALA confirme que le propriétaire a remplacé plusieurs volets cet hiver. Une autre tranche était prévue, mais elle n'est toujours pas réalisée.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) révèle que les ouvriers ont déclaré aux agents qu'ils reviendraient dans trois semaines, mais ils ne sont jamais revenus.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) se demande qui prévient le SAGI en pareil cas.

Marie-Christiane CASALA explique que le GMC signale tout problème à Jean-Luc Lombardo, qui saisit le siège ou le SAGI. Pour rappel, les crédits nationaux du SAGI sont déconcentrés. En revanche, la relation avec le propriétaire incombe au siège.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) pointe un dysfonctionnement.

Marie-Christiane CASALA n'en disconvient pas.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) presse l'administration d'indiquer ce qui sera fait concrètement.

Marie-Christiane CASALA n'a pas la réponse en ce qui concerne la seconde tranche à réaliser. Pour l'été, une solution provisoire sera trouvée.

Centre de Croissy-Beaubourg

Marie-Christiane CASALA fait savoir que le propriétaire des locaux a été rencontré dans le cadre d'une permutation de lots. Un groupe de travail comprenant des agents a rédigé un cahier des charges en s'appuyant sur le cahier des charges type de la base archéologique (espaces de travail au rez-de-chaussée, bureaux au 1^{er} étage et réfection de la salle de lavage). Le propriétaire serait prêt à engager les travaux moyennant un engagement de long terme de l'établissement.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande confirmation que les aménagements intérieurs seront pris en charge par l'INRAP.

Marie-Christiane CASALA laisse entendre qu'une négociation aura lieu sur la prise en charge des travaux. La superficie étant exactement la même qu'avant la permutation des lots, des aménagements optimisés permettront de gagner de l'espace. Une partie du mobilier archéologique pourra être transférée à Blois.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) pose la question de la recherche de locaux de stockage pour le mobilier qui doit être restitué au SRA.

Marie-Christiane CASALA répond que la recherche de locaux a été abandonnée au profit de containers gérés par un prestataire.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) signale que de nombreux containers sont déjà présents à Ivry.

Marie-Christiane CASALA met en avant la souplesse offerte par les containers. Le mobilier aujourd'hui stocké dans des containers à Ivry sera transféré à Blois.

Centres de La Courneuve et de Pantin

Marie-Christiane CASALA rappelle que Pantin est le centre le moins fonctionnel. Le sujet est lié à La Courneuve, car, compte tenu des prix du marché, il est difficile de conserver deux centres en petite couronne parisienne. Un élu de La Courneuve a confirmé à **Marie-Christiane CASALA** que la ville n'avait pas de projet sur la parcelle, ce qui modifie les conditions de la négociation avec le propriétaire. Les services techniques de l'agglomération sont en train d'étudier des propositions à formuler à l'Inrap. Le cahier des charges met l'accent sur l'accès aux transports en commun et aux nœuds autoroutiers. Des démarches de prospection ont été engagées dans la zone d'Ivry.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) demande si la zone de La Croix de Berny est abandonnée.

Marie-Christiane CASALA explique que le secteur d'Ivry est le plus pertinent en termes de mobilité. Après, tout dépendra des conditions obtenues.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) fait remarquer qu'Ivry et Croissy ne sont pas très loin. Elle pense aux agents qui habitent vers les Yvelines ou Chartres.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle que le choix d'Ivry a été imposé. Les représentants du personnel plaident plutôt pour Bourg-la-Reine ou Arcueil, bien mieux desservis par les transports. L'administration a alors invoqué un coût trop élevé. Ivry n'est donc pas la zone idéale.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) fait valoir qu'il est difficile d'aller en voiture à Ivry.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) ajoute qu'Ivry ne permet pas de relier les bases entre elles.

Marie-Christiane CASALA souligne qu'il serait absurde de placer deux bases sur la ligne B du RER.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que c'est le domicile des agents qui fait référence.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) prévient que si l'Inrap conserve le centre de La Courneuve au-delà de l'échéance du bail de 2017, plusieurs travaux devront être réalisés, notamment pour le système de chauffage. D'ailleurs, un budget de 170 000 euros avait été provisionné.

Marie-Christiane CASALA signale que, dans les conditions actuelles, l'Inrap ne conservera pas ce centre. A l'époque où le bail a été signé, France Domaine n'était pas compétent pour les établissements publics. Aujourd'hui, un tel bail n'aurait jamais été signé.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait remarquer que l'ouverture d'un centre archéologique prend au moins trois ans. Comme l'échéance du bail se situe en 2017, un départ à cette date semble déjà compromis. Le bail devra inévitablement être renouvelé ou prolongé. De fait, la question du chauffage demeure prégnante.

Marie-Christiane CASALA signale avoir donné son accord pour réparer la climatisation.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) explique que cette climatisation est réversible : elle peut produire de l'air chaud l'hiver – la chaudière ne chauffe que le rez-de-chaussée. Ce groupe réversible est neuf, et l'Inrap l'a financé à la place du propriétaire. Sauf qu'il a été installé sur un circuit hydraulique en très mauvais état, d'où les travaux de remise en état.

Marie-Christiane CASALA fera un nouveau point avec le SAGI, qui a été accaparé par les travaux du siège.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) avertit qu'il ne faudrait pas que les travaux du siège monopolisent trop le SAGI.

Marie-Christiane CASALA précise qu'ils le monopolisent en temps, mais sans impact sur les dotations. Les arbitrages à venir permettront de relancer la démarche relative aux implantations.

Centre de Tours

Marie-Christiane CASALA souligne que ce centre est le plus dense.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) rappelle qu'un déménagement a déjà été évoqué.

Marie-Christiane CASALA ne l'exclut pas, mais tous les projets ne peuvent être menés en même temps.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait observer que le déménagement du centre de Pantin est évoqué depuis 2005. Aujourd'hui, celui de Tours est le plus dense. En somme, les agents restent coincés pendant des années dans des centres inadaptés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que le centre de Tours est confronté à des RPS. Procéder à quelques aménagements permettrait d'y remédier en gagnant un peu de place.

Marie-Christiane CASALA ne voit pas trop comment y parvenir.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) comprend l'argument économique en Ile-de-France. En revanche, le prix des terrains est beaucoup moins élevé à Tours.

Marie-Christiane CASALA objecte que le bail de Tours a été renouvelé récemment.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) nuance : le bail a été renouvelé avec l'espoir d'une extension sur le commissariat, laquelle n'a finalement pas eu lieu.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) observe que les cadres de l'administration changent plus rapidement que les centres. Par conséquent, les agents travaillent dans des centres – Croissy, Tours, Pantin, etc. – inadaptés à l'activité. Cela fait dix ans que le centre de Pantin pose problème. Depuis 2009, ce centre a connu quatre directeurs interrégionaux à qui les représentants du personnel ont expliqué qu'il fallait déménager.

Marie-Christiane CASALA assure que le centre de Pantin est prioritaire.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) se demande si la situation du centre de Tours n'est pas plus urgente.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) serait bien en peine de hiérarchiser les centres selon le degré d'urgence : l'historique prouve que chaque situation urgente en chasse une autre.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) met en avant les situations de souffrance au travail à Tours.

Marie-Christiane CASALA tempère : le centre de Tours n'est pas inadapté, mais particulièrement dense.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) souligne que le centre de Pantin, en revanche, est inadapté.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) abonde en ce sens, évoquant la rédaction des rapports à trois dans la même pièce.

Marie-Christiane CASALA affiche la volonté d'amélioration la situation en région parisienne. Le cas de Tours est indépendant.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle à propos de Pantin qu'il fallait accoler la DIR à un CRA, conformément au nouveau dogme édicté par le siège.

Marie-Christiane CASALA récuse le terme de « dogme », soulignant qu'il n'est pas pertinent d'avoir des DIR isolées.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait valoir que les conditions de travail des agents se sont améliorées à la DIR. Les extensions opérées à Pantin incitent à reconsidérer les priorités. Parallèlement, il peut paraître indécent de rechercher de nouveaux locaux alors que certains agents n'en ont toujours pas à Bourges.

Centre de Bourges

Marie-Christiane CASALA s'est rendue à Bourges la semaine dernière, où elle a pu rencontrer deux agents. Elle leur a expliqué qu'il n'était pas prévu de recréer une base archéologique, mais qu'il était important de leur trouver des locaux pour travailler. D'après la communauté d'agglomération, des possibilités se feront jour, mais pas avant deux ans. D'autres pistes seront donc explorées.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle qu'une autre piste consistait à se rapprocher du CG.

Marie-Christiane CASALA explique qu'un rapprochement avec un service archéologique présenterait l'avantage d'une proximité avec des collègues.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souhaite savoir si Marie-Christiane Casala reprendra rapidement contact avec le CG.

Marie-Christiane CASALA s'efforcera de le faire au mois de juillet.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande, si dans l'attente, les agents restent examinés par le médecin de prévention de Paris.

Marie-Christiane CASALA préférerait qu'ils le soient par le médecin d'Orléans. Toutefois, il n'est pas en mesure d'assurer toutes les visites. Le sujet est pris en charge par le médecin coordonnateur de l'Inrap.

Plan de résorption des rapports de fouille en retard

Marie-Christiane CASALA indique que 49 rapports ont été rendus en 2014, et 42 depuis le début de 2015 (dont 32 en Ile-de-France et 10 en région Centre). Parmi ces 42, 23 sont en cours de relecture en DAO/PAO.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'enquiert du nombre de rapports en retard restants.

Marie-Christiane CASALA en dénombre environ 70, mais il s'agit des plus difficiles à traiter. Les agents concernés sont en difficulté pour diverses raisons.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rappelle que lors du dernier CT, 39 rapports avaient été dénombrés au titre de 2014.

Marie-Christiane CASALA présume qu'il s'agit d'une erreur.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'étonne du nombre élevé de rapports rendus depuis le début de l'année par rapport à l'ensemble de l'année 2014.

Marie-Christiane CASALA signale que fin 2014, beaucoup de rapports prêts se sont accumulés en PAO. Ils sont donc sortis au premier trimestre 2015.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) n'a toujours pas d'explication quant aux raisons de ce retard. Quelle est la part des facteurs structurels et des facteurs personnels ?

Marie-Christiane CASALA répond que les deux se cumulent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) explique que si le problème relève de l'organisation générale, il faut y remédier.

Marie-Christiane CASALA convient d'un problème d'organisation générale, raison pour laquelle la post-fouille doit faire désormais l'objet d'une programmation. L'essentiel des rapports en retard concerne plutôt l'Ile-de-France et ressort à des RO qui ont enchaîné les opérations, parfois sur demande du SRA, sans prendre le temps de la post-fouille. Par ailleurs, la post-fouille n'est pas systématiquement anticipée. La directrice a engagé un travail en ce sens, ce qui passe par une modification des habitudes. De même, les travaux des spécialistes doivent faire l'objet d'une planification.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande à qui incombe la programmation des spécialistes.

Marie-Christiane CASALA indique que Pierre Vallat en est le superviseur. Après, tout dépend du degré de spécialisation. Quand c'est possible, il vaut mieux que la programmation ait lieu au niveau des AST.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) aimerait que des chiffres exacts soient transmis au prochain CT, en distinguant les rapports non rendus et les rapports en relecture. Pour l'heure, il n'est pas possible de chiffrer la part entre l'absence de moyens et la surcharge des RO.

Marie-Christiane CASALA souligne que plusieurs facteurs se combinent généralement. Elle n'est pas en mesure de faire la part entre eux.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) prône davantage de soutien pour les rapports à venir. Le suivi des post-fouilles est déjà en vigueur depuis plusieurs années.

Marie-Christiane CASALA assure que ce suivi n'est pas systématique.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) ajoute que les décisions prises sur des rapports non rendus ne sont pas assumées par les acteurs qui en ont la responsabilité.

Marie-Christiane CASALA est convaincue que le nœud du problème se trouve là. D'où la nécessité d'une programmation et d'un suivi, en sorte que des décisions soient prises rapidement.

Pierre VALLAT confirme que 39 rapports ont été rendus en 2014. Les 42 rapports mentionnés pour 2015 ont été envoyés au SRA.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si ces 42 rapports étaient tous des rapports en retard.

Pierre VALLAT indique que 35 étaient en retard. A ce jour, environ 110 rapports sont encore en retard.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) en déduit que, même si l'ancien retard se résorbe, un nouveau retard se crée, et ce en dépit des ruptures de charge.

Pierre VALLAT invoque plusieurs points de blocage. Une dizaine d'agents étaient en réelle difficulté pour rédiger leurs rapports. Le soutien apporté n'a pas permis à tous de surmonter cette difficulté. Par ailleurs, s'ajoute l'écueil des spécialistes, qui, eux, sont surchargés.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) se demande en ce cas pourquoi l'Inrap ne recrute pas des spécialistes (mobilier métallique, céramique, etc.).

Pierre VALLAT explique que les spécialistes en céramique sont en fin de carrière. Or la demande qui a été faite d'organiser un tutorat n'a pas reçu de retour positif pour le moment. A l'inverse, un tutorat a pu être organisé avec un archéozoologue.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que les possibilités de mutualisation en interne ont été mises en avant lors de l'AREP. Certains céramologues présents à Tours sont envoyés en tant que responsables de secteur sur le terrain. Il en va de même pour les spécialistes du mobilier métallique.

Pierre VALLAT est favorable au principe. Simplement, certaines personnes ont accaparé toutes les études.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) laisse entendre qu'aucun problème de reconnaissance ne se pose pour les spécialités qu'elle a citées.

Pierre VALLAT n'est pas certain que tel soit le cas en région Centre.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) souligne que les chiffres demandés permettent d'apprécier la tendance, et donc le nombre de postes à pourvoir.

Marie-Christiane CASALA répète que le rythme de résorption du retard va ralentir, car les rapports restants sont les plus difficiles. Parallèlement, il n'est pas question de recruter une personne pour trois ans.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rebondit : c'est la raison pour laquelle elle plaide pour la mutualisation.

Marie-Christiane CASALA partage l'analyse. Le besoin ne peut pas être évalué qu'à l'aune des rapports en retard.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) abonde en ce sens. Voilà pourquoi il est indispensable de connaître l'évolution des retards. Si de nouveaux retards se créent, il faut en connaître les raisons (postes, moyens, etc.).

Pierre VALLAT précise que les nouveaux retards sont moins nombreux et portent sur des délais plus courts – trois mois en moyenne.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'enquiert des raisons de ces retards.

Pierre VALLAT cite le cas d'un agent n'ayant pas reçu les études des spécialistes qui avaient travaillé avec lui. Au lendemain d'un courriel envoyé par le Délégué scientifique, ces derniers ont commencé à envoyer leurs études.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) glisse que les spécialistes établissent leurs propres calendriers. Les priorités doivent être définies davantage en amont.

Pierre VALLAT n'est pas aussi catégorique. Simplement, certaines priorités établies avec un spécialiste sont bousculées par d'autres sujets, ce qui nécessite des relances.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait remarquer que l'AST n'a pas toujours la main sur le spécialiste. Elle prône une clarification des rôles.

Pierre VALLAT explique qu'en région Centre, les spécialistes sont capables de traiter l'ensemble des données des différents centres. En région Ile-de-France, les spécialistes sont éparpillés selon leur discipline, ce qui oblige à intervenir à un niveau différent de celui de l'AST, c'est-à-dire à un niveau régional ou interrégional. Le Délégué scientifique opère alors une sorte de classement dans l'ordre des besoins.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) pointe un problème essentiel : les délais de rendu sont généralement de six mois dans les prescriptions. Comment la planification des spécialistes peut-elle être envisagée sur une telle période, les deux premiers mois étant alloués au lavage et les deux suivants aux études ? La marge de manœuvre est très réduite.

Pierre VALLAT rappelle que les délais sont imposés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait remarquer que les délais courts sont imposés par le SRA en région Centre. De fait, soit les rapports sont vides, soit non rendus.

Pierre VALLAT souligne également que les attendus varient selon les régions. En ce qui concerne les spécialistes, la post-fouille doit être engagée dès le terrain.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) assure que tel est bien le cas. Sauf que l'archéozoologie, le mobilier métallique et la céramique nécessitent de bien cerner les problématiques.

Pierre VALLAT acquiesce.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) prône un dialogue renforcé avec le SRA.

Pierre VALLAT signale que les aménageurs ont aussi leurs exigences. Le dialogue est alors plus difficile qu'avec le SRA.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) fait valoir qu'entre la post-fouille, la PAO/DAO et la relecture, les spécialistes n'ont finalement qu'un mois.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'interroge quant à l'articulation entre les différentes opérations si les aménageurs se mettent à imposer des délais plus courts.

Pierre VALLAT ne peut répondre à ce jour, mais confirme que ces situations sont appelées à se développer.

Marie-Christiane CASALA précise que cette difficulté a été identifiée.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'enquiert des aménageurs qui mettent la pression sur l'Inrap. D'une manière générale, le délai est-il devenu un critère dans les appels d'offres ?

Marie-Christiane CASALA répond par l'affirmative.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si une fouille a été perdue en raison de ce critère.

Pierre VALLAT révèle que l'Inrap a perdu une fouille, l'aménageur considérant que le délai pour le diagnostic avait été trop long.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) se demande comment l'Inrap réagira face à un aménageur qui imposera un délai plus court que le SRA, notamment en Ile-de-France où les attendus sont plus exigeants.

Pierre VALLAT répond qu'il faudra faire des choix.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si l'Inrap déploiera les moyens nécessaires pour que les rapports soient rendus.

Marie-Christiane CASALA fait valoir que les opérations seront appréciées en fonction des délais. Le cas échéant, les moyens seront plus importants sur un délai plus court.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne qu'outre le problème des rapports en retard, se pose celui des spécialistes en surcharge de travail. Certaines études ou tâches de DAO/PAO ne sont pas réalisées, ce qui est préjudiciable pour la science ainsi que pour la santé des agents, lesquels effectuent des heures supplémentaires. Aujourd'hui, les céramologues ne font plus que de la datation, ce qui leur est ensuite reproché.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) argumente qu'il n'est pas possible pour un spécialiste de travailler plus rapidement. Le nombre de spécialistes en surcharge a-t-il été évalué ?

Pierre VALLAT précise que les délais plus courts sont demandés par le SRA en région Centre, mais par les aménageurs en région Ile-de-France.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait valoir que cette dernière situation est encore pire, car elle donnera lieu à des pénalités financières. Sur quel temps les spécialistes réaliseront-ils le travail supplémentaire demandé ?

Pierre VALLAT explique que si l'Inrap ne peut tenir le délai imposé par l'aménageur, la fouille lui échappera.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) presse l'administration d'indiquer comment elle compte recruter les spécialistes nécessaires.

Pierre VALLAT cite de nouveau la piste de la mutualisation à l'intérieur des régions, mais aussi hors région pour les disciplines qui s'y prêtent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) ne connaît pas de spécialistes n'affichant pas de spécificité régionale.

Pierre VALLAT évoque l'archéozoologie.

Marie-Christiane CASALA indique qu'une réflexion est en cours pour s'adapter à ce changement de donne.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) souligne que la compréhension d'un site nécessite du temps.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) abonde en ce sens : il n'est pas possible de faire une datation physico-chimique en six mois.

Pierre VALLAT signale que les études qui ne peuvent techniquement être réalisées dans un délai bref ne pourront figurer dans le rapport. Le SRA ne peut exiger le même niveau de précision sous un délai de six mois.

Marie-Christiane CASALA fait valoir que le SRA ne devrait pas accepter de contrat imposant un délai bref pour des études nécessitant davantage de temps, ou, tout du moins, mentionner une réserve.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) souhaite savoir si l'Inrap envisage réellement de faire figurer ce type de clause, notamment pour les datations physico-chimiques.

Marie-Christiane CASALA fait savoir que des avenants sont régulièrement signés. Elle cite un cas précis où des difficultés liées à la céramologie ont été expliquées à l'aménageur.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) postule qu'en principe, c'est la durée du chantier qui devrait déterminer le délai de rendu du rapport, et pas l'inverse.

Pierre VALLAT rappelle qu'il revient à l'Etat, qui garantit le contrôle scientifique, de fixer un délai minimum.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) plaide elle aussi pour l'inscription de clauses quand les sites l'exigent. Cependant, le SRA n'a pas la main sur la surcharge des spécialistes en interne. A titre d'exemple, l'unique personne en charge de la céramique médiévale à Tours est submergée de travail.

Pierre VALLAT convient qu'il faut distinguer les contraintes externes des contraintes internes.

Marie-Christiane CASALA prône une organisation permettant de travailler davantage en amont. Lors des négociations, elle n'a pas toujours d'éléments objectivables. En tout état de cause, la réduction des délais est une réalité, et cette réduction est parfois irrationnelle, appelant un travail d'explication. L'Inrap doit réfléchir à des modes d'organisation favorisant un gain de temps.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) suggère de sérier les points de tension sur les rapports en retard en fonction des spécialités (mobiliers métalliques, céramique, etc.) ou des activités (DAO, PAO, etc.), de manière à programmer des reconversions, des recrutements ou des transferts d'agents. Sur le terrain, les techniciens sont de moins en moins nombreux. Sera-t-il possible de trouver 10 personnes pour faire du lavage sur une semaine ?

Marie-Christiane CASALA partage l'analyse, qu'elle rapproche de la GPEC.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) résume : l'Inrap doit identifier les personnels dont il a besoin afin d'établir une stratégie de travail.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe un lien fort entre les rapports en retard et les spécialités. Le constat doit être partagé pour favoriser le tutorat ou la mutualisation.

Pierre VALLAT acquiesce, citant le cas d'une céramologue. Les binômes ont déjà été identifiés, mais la mise en œuvre achoppe sur les moyens.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait remarquer qu'environ 100 ETP sont en rupture de charge par centre et par mois.

Pierre VALLAT fait remarquer que ce ne sont pas les mêmes personnes.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) entend, mais il n'est pas normal de dépêcher des RO sur le terrain au lieu de leur demander de terminer un rapport en retard.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que le groupe de travail sur les RPS de Tours avait suggéré de dresser une liste des tâches à effectuer en NAF, dont la rédaction des rapports en retard.

Pierre VALLAT fait savoir que dans certains centres, des échanges ont déjà lieu pour confier du travail à des personnes en rupture de charge.

Marie-Christiane CASALA signale que grâce à un meilleur suivi, il a été mis en évidence que certains agents se mettaient en NAF pour travailler.

Pierre VALLAT déplore ces comportements tactiques. Il vaut mieux être honnête, faire part de ses difficultés et rechercher une solution.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) attribue le phénomène au manque de moyens.

Marie-Christiane CASALA entend, mais il vaut mieux signaler un problème pour qu'il soit traité le plus rapidement possible.

Pierre VALLAT rapporte également qu'au gré des urgences, le travail est morcelé, ce qui conduit à une déperdition de moyens. Or il est difficile de se remettre à la rédaction d'un rapport plusieurs jours après l'avoir mis en suspens.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) appuie la remarque.

La séance est suspendue pour une pause entre 15 heures 50 à 16 heures 05.

Marie-Christiane CASALA fait savoir que l'Inrap a remporté plus de fouilles que la concurrence (11 contre 10) en région Centre à la faveur d'efforts consentis sur les prix.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande confirmation que les efforts tarifaires sont désormais porteurs.

Marie-Christiane CASALA rappelle que l'Inrap raisonne en remises globales. La concurrence propose en général des tarifs inférieurs de 10 % à 15 %, mais elle peut aller jusqu'à une remise de 50 % pour décrocher une fouille à tout prix. Compte tenu du niveau de l'activité, le siège autorise des remises importantes. A Sénart, une faible remise a été proposée : l'enjeu consistant à occuper les agents à tout prix était moins prégnant.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) en déduit que l'Inrap accepte de perdre de l'argent pour éviter les ruptures de charge.

Marie-Christiane CASALA rappelle que la comptabilité analytique est encore artisanale. En définitive, le résultat final d'une opération n'est connu qu'ex-post. En tout état de cause, l'Inrap accepte de consentir des remises importantes.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si ces remises sont accordées pour un motif social ou pour un motif scientifique.

Marie-Christiane CASALA répond que lorsque la Direction propose au Siège, une remise de l'ordre de 20 %, c'est pour s'assurer que les agents soient occupés. Cependant, l'argument scientifique des fouilles déjà effectuées aux alentours est également invoqué. Un autre motif réside dans les données connues sur la concurrence. Enfin, l'analyse des appels d'offres constitue un dernier motif – dans certains cas, la négociation tourne court quand l'aménageur ne se voit pas proposer la remise habituelle. **Marie-Christiane CASALA** réclame systématiquement des remises en première offre pour quelques aménageurs.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) se demande si les remises consenties n'entraînent pas *de facto* une mutualisation des moyens. Concrètement, cela revient à remettre en cause l'activité de fouille telle que définie par la loi.

Marie-Christiane CASALA concède que la question se pose. Au passage, les remises qu'elle propose doivent être validées au niveau national. Les demandes sont faites au coup par coup, l'objectif étant de dégrader le moins possible la marge de l'établissement.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) présume que les chantiers ayant fait l'objet d'une remise sont sous-dotés en moyens.

Marie-Christiane CASALA précise que les remises sont forfaitaires : elles s'appliquent après que les moyens nécessaires ont été déterminés. Autrement dit, une remise de 20 % ne se traduit pas par une réduction de 20 % des moyens.

XI. Fouilles : bilan 1^{er} semestre 2015 et plan de charge

Marie-Christiane CASALA précise que la fouille de Moissy-Cramayel a été remportée la semaine dernière.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) relève que le plan de charge de l'Ile-de-France se situe déjà à 134 % pour les diagnostics, contre 80 % en région Centre. La DIR réalloue-t-elle une partie du budget des fouilles, ou bien se tourne-t-elle vers le siège pour obtenir un budget complémentaire ?

Marie-Christiane CASALA indique que la gestion est globalisée, conduite par un seul pilote. Toutefois, les surfaces les plus importantes se trouvent en Ile-de-France. La répartition des moyens *a priori* est purement indicative.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) observe une surconsommation globale.

Marie-Christiane CASALA évoque plutôt une « surprogrammation », laquelle est normale à cette époque de l'année. Le BR2 tiendra compte de nouveaux projets et de projets retardés par les aménageurs.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si la fouille d'Achères est incluse dans le prévisionnel.

Marie-Christiane CASALA répond par l'affirmative : elle figure en prescrit 1, sachant que la commande n'a pas été passée avant la date butoir. Une consultation doit donc être relancée.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) s'enquiert de la différence entre « prescrit 1 », « prescrit 2 », « convention signée » et « convention prévue ».

Marie-Christiane CASALA répond que la différence entre « prescrit 1 » et « prescrit 2 » n'est pas scientifique. Dans le premier cas, la convention est en cours de finalisation. Dans le second, la prescription n'a pas forcément été faite. Les deux autres vocables parlent d'eux-mêmes.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) observe qu'une reprise est prévue cet été, et redoute une tension sur les moyens.

Marie-Christiane CASALA souligne que si l'Inrap avait décroché la fouille d'Achères, une tension serait apparue.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si d'autres opérations risquent de provoquer des tensions, sachant que la solution consistant à reporter les congés n'aurait pas été retenue finalement.

Marie-Christiane CASALA réaffirme que, sans Achères, les moyens existants devraient suffire.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait remarquer que malgré le faible niveau d'activité, les rares opérations de fouille menées affichent un sous-effectif par rapport au PSI, notamment en région Centre. Le report des congés ne devrait pas être la seule solution envisagée. Qu'envisage l'Inrap en termes de lissage ou de renfort ?

Marie-Christiane CASALA rappelle que les calendriers d'intervention sont difficilement maîtrisables en ce qui concerne les fouilles. Pour ce qui est des diagnostics, l'activité estivale a conduit à décaler un certain nombre d'entre eux.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que les moyens ont manqué pour la fouille d'Escrennes.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) précise qu'il manquait deux à trois personnes, ce qui a compliqué le démarrage. L'aménageur s'est montré très présent pour suivre la constitution des équipes, y compris en consultant les CV. Les agents sont soit mis en disposition, soit en congé, soit en arrêt.

Marie-Christiane CASALA met en avant un concours de circonstances malheureux : trouver un agent titulaire du CACES a été très difficile.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) réaffirme que les débuts du chantier ont été difficiles, avec un aménageur particulièrement regardant.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) déplore une telle situation.

Marie-Christiane CASALA explique que les agents de planification ont justement pour mission d'ajuster le cas général au cas particulier.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait observer que les agents mis à disposition ne peuvent pas revenir ensuite. De fait, la DIR se prive d'une partie de ses effectifs.

Marie-Christiane CASALA signale que les personnes mises à disposition répondent à un engagement qui a été pris. En outre, la DIR a dû répondre très rapidement à certaines opérations.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) relève en tout état de cause que les rares fouilles menées en région Centre ne se font pas avec un effectif suffisant, ce qui interroge le fonctionnement de la cellule de planification.

Marie-Christiane CASALA rappelle que cette cellule ne fonctionne qu'avec quatre personnes depuis le mois de mars. Concrètement, les priorités sont gérées au mieux. Un opérationnel est venu en renfort à mi-temps.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) observe sur le tableau des mises à disposition et des ruptures de charge un déséquilibre entre la base de Croissy-Beaubourg et les autres bases. Quelles en sont les raisons ?

Marie-Christiane CASALA signale que tous les relevés de temps n'ont pas été intégrés. Les raisons sont diverses, et nécessitent de faire un croisement agent par agent.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si des formations ou des redéploiements sont envisagés pour les agents identifiés.

Marie-Christiane CASALA répond que ces agents doivent travailler là où l'Inrap a besoin d'eux, comme elle l'a rappelé lors de sa venue à Croissy-Beaubourg.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle qu'en CHSCT, les représentants du personnel ont souligné que ces situations n'étaient pas que du ressort des agents. A Croissy-Beaubourg, la rupture de charge culmine à 40 %.

Marie-Christiane CASALA précise qu'elle ne visait que les agents relevant de l'AST, dont beaucoup ne se trouvent pas à Croissy-Beaubourg.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait remarquer que les MAD sont passés de 9 % à 13 %, mais les NAF de 38 % à 40 %. Les problèmes d'aménagement de poste ne doivent pas occulter le rôle de l'AST : celui-ci doit s'occuper de l'ensemble de son portefeuille d'agents. Marie-Christiane Casala a annoncé en CHSCT que des points étaient faits régulièrement désormais.

Marie-Christiane CASALA confirme, tout en signalant qu'aucun point n'a pu être fait en juin, l'agent en charge de Croissy-Beaubourg ayant été en arrêt maladie.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) doute que la planification à quatre soit opérationnelle.

Marie-Christiane CASALA rappelle qu'il n'est plus possible de faire appel à des CDD.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que le sujet pourrait être traité dans le cadre de l'harmonisation des DIR.

Marie-Christiane CASALA assure que la planification peut fonctionner à cinq, soit l'effectif normal de la cellule.

En réponse à **Audrey BELLIDO (SNAC-FSU)**, **Marie-Christiane CASALA** confirme que les 57,6 agents mentionnés dans le tableau ne se trouvent pas tous à Croissy-Beaubourg – certains sont à Pantin, mais sont rattachés à l'AST.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) s'étonne que les agents en arrêt maladie ne soient pas remplacés par des CDD.

Marie-Christiane CASALA signale que les agents dans ce cas comptent en termes d'ETP.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souhaite savoir si de nouvelles pistes sont envisagées, hormis la sensibilisation des AO à travers un point hebdomadaire avec les AST.

Marie-Christiane CASALA aimerait avant d'envisager d'autres pistes voir la DIR fonctionner normalement avec cinq agents à la cellule de planification.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) s'étonne également que les agents en arrêt maladie ne soient pas remplacés par des CDD, surtout quand ces arrêts sont longs.

Marie-Christiane CASALA explique que les arrêts longs sont en général constitués d'arrêts courts consécutifs.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) en déduit que la seule solution consiste à extraire des opérationnels du terrain.

Marie-Christiane CASALA préférerait toutefois que les opérationnels soient tous occupés sur le terrain.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) n'est pas opposée au principe de faire appel à des opérationnels, à condition que ces agents ne finissent pas par craquer.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) met justement en avant une certaine usure des agents, comme en attestent les arrêts maladie. Depuis un certain temps, l'effectif ne se renouvelle pas.

Marie-Christiane CASALA confie qu'elle reçoit systématiquement les agents ayant fait l'objet d'un long arrêt pour évaluer la part de l'activité professionnelle dans cet arrêt.

Edith RIVOIRE (SNAC-FSU) pronostique une aggravation des problèmes de planification, de moins en moins d'agents pouvant travailler sur le terrain.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) plaide pour que les encadrants locaux prennent davantage leur part dans la planification des agents.

Marie-Christiane CASALA explique que les habitudes de travail sont différentes. En Ile-de-France, la mutualisation fait que les AST sont moins impliqués dans leur relation avec la planification.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) fait remarquer que l'AST de Pantin sera prochainement en congé pour une durée de six mois. En outre, son assistante travaille à temps partiel.

Marie-Christiane CASALA annonce qu'une personne sera appelée en renfort.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) laisse entendre que ce manque de moyens au niveau de l'encadrement peut justifier le non-suivi de certains NAF.

Marie-Christiane CASALA répète que les habitudes de travail ne sont pas les mêmes. En Ile-de-France, les agents sont presque complètement mutualisés, ce qui a d'ailleurs permis d'absorber une forte activité par le biais de la planification. Or il importe maintenant de passer à un suivi plus fin en travaillant à reconstruire le lien entre planification et AST.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande si la personne qui remplacera l'AST percevra une prime pour la charge de travail supplémentaire.

Marie-Christiane CASALA précise que cette personne reste sur un poste d'adjointe. Concrètement, l'AST sera remplacé par deux assistants.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) met en avant la nécessité de reconnaître l'implication d'un assistant qui prend en charge le travail d'un AST, même à temps partiel.

Marie-Christiane CASALA souligne que le sujet dépasse la simple fonction d'AST.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) entend, mais la question est récurrente : il suffit de consulter les procès-verbaux de CT.

Marie-Christiane CASALA précise que la question relève du niveau national. Tout système officiel de suppléance doit donner un lieu à un processus objectif d'attribution de prime.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rapporte qu'à la commission « primes et indemnités », les représentants du personnel ont obtenu que certains remplacements d'AST donnent lieu à l'application des mesures de suppléance. Au passage, la DG 120 dispose que tout agent ayant effectué un travail de catégorie supérieure est fondé à réclamer une prime.

Marie-Christiane CASALA fait valoir que la question se pose également pour une charge de travail sortant du droit commun.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) signale que beaucoup d'agents ne touchent pas leurs primes en temps et en heure en Ile-de-France.

Marie-Christiane CASALA distingue les cas normés par la DG de ceux qui ne le sont pas.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique que l'indemnité de suppléance est désormais prévue par la DG 120, dès lors que le travail exercé est de catégorie supérieure.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rappelle que, dans certains cas, l'AST ne se trouve pas dans sa base d'affectation.

Marie-Christiane CASALA assure que ces situations n'existent plus aujourd'hui. En revanche, elle a découvert que les frais de mission n'étaient pas signés en DIR. Un nouveau logiciel sera prochainement utilisé. Ne seront validés que les frais conformes à la réglementation, et toute anomalie devra faire l'objet d'un visa positif.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) cite l'exemple des remboursements sans ordre de mission. Or plusieurs agents n'ont jamais d'ordres de mission alors qu'ils se déplacent régulièrement en Ile-de-France.

Marie-Christiane CASALA est convaincue d'avoir signé plusieurs ordres de mission pour des topographes en Ile-de-France. Pour l'heure, les frais de mission sont payés sur réquisition. D'où la nécessité de normaliser la situation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) s'interroge quant au suivi concret qui sera fait des agents dans le cadre de la construction du lien entre AST et planification.

Marie-Christiane CASALA fait savoir que des simulations ont été effectuées sur les techniciens. Un tableau de suivi a été présenté au CHSCT, tableau qui précise le nombre de jours de terrain et le nombre de jours d'étude. Si ce tableau convient aux représentants du personnel, il sera élargi à l'ensemble des agents identifiés.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) distingue deux problématiques à appréhender : celle des MAD et celle des NAF.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) relaye le désarroi des agents qui se trouvent sans affectation.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) affirme qu'il n'y a plus d'AO pour affecter les agents volontaires en MAD.

Marie-Christiane CASALA conteste fermement : affecter les agents volontaires en MAD fait partie des urgences.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) cite le cas d'un agent à qui le CV a été demandé.

Marie-Christiane CASALA objecte que ces situations arrivent dans d'autres régions et avec certains SRA.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) évoque ensuite les agents MAD qui sont perdus pour la DIR CIF.

Marie-Christiane CASALA explique que, dans certains cas, les agents préfèrent travailler ailleurs pour des raisons personnelles. Sinon, les agents MAD sont simplement affectés à une opération.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) signale que certains agents se partagent les MAD, tandis que d'autres n'en font jamais, situation qui crée un sentiment d'injustice. Un suivi limité aux centres ne fera que mettre en évidence celui de Croissy-Beaubourg. Les représentants du personnel ont besoin d'un suivi par agent et par catégorie.

Marie-Christiane CASALA rétorque que les AO ne pourront à la fois s'occuper des agents et effectuer un suivi statistique précis pour le CT.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) objecte que le sujet ne se limite pas aux AO.

Marie-Christiane CASALA explique que le sujet est itératif, et que les habitudes de travail doivent changer à tous les niveaux (DIR, AST et agents).

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait valoir que les chiffres n'ont pas évolué depuis un an.

Marie-Christiane CASALA précise que le travail de remise à plat de la planification a été réellement engagé en 2015, et espère qu'il sera achevé avant la fin de l'année.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souligne que les agents n'ont aucune visibilité sur ces changements annoncés. Attendre un an leur paraîtra long si aucun retour n'est fait auprès du CHSCT et/ou du CT.

Marie-Christiane CASALA met en avant le poids des habitudes, et invite les représentants du personnel à lui faire part de toute solution permettant de reconstruire plus rapidement le suivi des agents.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) présume que des comparatifs ont été effectués entre les différentes pratiques des AST.

Marie-Christiane CASALA invoque une nouvelle fois la mutualisation à l'œuvre en Ile-de-France, mutualisation à laquelle il ne faudrait pas non plus renoncer complètement.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait remarquer que les centres franciliens ne sont pas tous à la même enseigne. A La Courneuve, la rupture de charge n'est que de 19 %.

Marie-Christiane CASALA signale qu'à Croissy-Beaubourg, l'activité de diagnostic s'est effondrée. Or les zones d'aménagement qui génèrent des jours-hommes de diagnostic se trouvent à l'est.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait observer que la baisse a également touché Orléans et Tours. Pour autant, les agents ne sont pas placés en NAF et en MAD de la même façon.

Marie-Christiane CASALA concède que la situation particulière de Croissy-Beaubourg appelle à un suivi plus rapproché.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) demande confirmation que le nombre élevé de temps non saisis pour La Courneuve s'explique par la situation particulière de la cellule AO.

Marie-Christiane CASALA confirme : la priorité a été donnée à l'affectation des agents, au détriment de la saisie des temps. Au reste, cela ne signifie pas que les relevés de temps n'aient pas été transmis.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) explique une nouvelle fois que les MAD ne font pas l'objet d'un traitement équitable. Certains agents sont envoyés en grand déplacement, et d'autres pas.

Marie-Christiane CASALA assure que les agents envoyés en grand déplacement sont volontaires.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) cite le cas d'une collègue qui, sachant très bien qu'elle allait être envoyée en grand déplacement, a recherché des opérations susceptibles de l'intéresser.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) souhaite savoir vers qui les agents peuvent se tourner en cas de problème.

Marie-Christiane CASALA signale que les agents n'hésitent pas à appeler la cellule AO.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) fait savoir que certains agents restent en grand déplacement sans que la cellule AO leur confie une autre mission, tandis que d'autres sont en NAF. Elle invite la DIR CIF à s'exprimer sur le sujet auprès des agents.

Marie-Christiane CASALA déclare le faire régulièrement lorsqu'elle visite les bases.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) rapporte que le message transmis aux agents sur le terrain consiste plutôt à les inciter à partir en grand déplacement et à leur laisser entendre que leurs congés devront être reportés cet été. L'équité est évoquée, mais pas pour le retour des MAD.

Marie-Christiane CASALA souligne que le suivi effectué impliquera justement la contribution de tous à l'équité.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) demande confirmation que les congés signés ne peuvent être annulés.

Marie-Christiane CASALA acquiesce. Il n'est pas possible de revenir sur des congés signés, sauf accord de l'agent.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) cite le cas d'un agent pour lequel des congés signés par l'AST ont ensuite été refusés par la DIR – l'intéressé n'avait pas droit à un jour d'autorisation spéciale d'absence.

Marie-Christiane CASALA indique que faire valider tous les congés par la DIR *a priori* serait trop long. Voilà pourquoi ce sont les AST qui les signent. Un contrôle administratif a lieu après en DIR.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) résume : l'administration ne fournira pas de MAD par catégorie et par agent.

Marie-Christiane CASALA corrige : pas dans l'immédiat. En revanche, elle n'a aucune opposition de principe. Les catégories seront les catégories administratives.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) aimerait ensuite qu'un point soit fait sur les indemnités de suppléance.

Marie-Christiane CASALA indique qu'en principe, le passif connu a été régularisé.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) prône la diffusion d'une note clarifiant la DG 120, en sorte que les agents qui ne se seraient pas manifestés jusqu'ici le fassent.

Marie-Christiane CASALA a envoyé un e-mail aux agents l'année dernière afin que leur passif soit régularisé. Elle est toutefois disposée à accéder à la demande.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) suggère de prévoir une case sur l'ordre de mission.

Marie-Christiane CASALA fait valoir que les ordres de mission élaborés par Notilus ne le permettent pas.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) s'agace : la demande avait pourtant bien été formulée.

Marie-Christiane CASALA présume que la modification à apporter n'est pas compliquée. Elle vérifiera ce point.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) évoque un responsable de secteur qui travaille sur un chantier de trois ans et qui n'a pas perçu ses primes de suppléance. Il cite également le cas d'un agent, qui, ayant constaté un écart dans le bilan de ses primes de suppléance, a demandé à la DRH l'ouverture d'un poste en catégorie supérieure. En définitive, le suivi est catastrophique : l'absence de déclenchement systématique entraîne des irrégularités en cascade.

Marie-Christiane CASALA précise que le dernier cas évoqué ne porte pas sur le versement de l'indemnité, puisque l'agent concerné a perçu davantage de primes que la DRH le pensait.

Pascal RAYMOND (CGT Culture) rebondit : le problème est que les primes sont versées au coup par coup. Si le processus était systématique, prévu dès l'ordre de mission, aucun arriéré ne serait à régulariser. Par parenthèse, le décret prévoit le versement d'une prime mensuelle.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) demande si la procédure est désormais gérée entre les AST et les RH.

Marie-Christiane CASALA répond que tous les sujets n'ont pas été identifiés, comme celui du responsable travaillant sur un chantier de trois ans. A l'issue du travail d'harmonisation engagé par les RH entre les deux régions, une note sera diffusée. En tout état de cause, l'agent n'aura plus – pour le cas général – à demander le versement de sa prime.

Audrey BELLIDO (SNAC-FSU) en déduit que le décompte donnant droit à la prime de suppléance sera effectué automatiquement. Lors de sa dernière demande, elle a dû remplir un formulaire, avec la liste des chantiers concernés et le nombre de jours d'affectation.

Marie-Christiane CASALA laisse entendre que le décompte sera automatique.

Sylvie SERRE (SNAC-FSU) pointe pour l'heure des disparités de traitement entre bases : l'AST n'est pas toujours disposé à aider l'agent à remplir le formulaire.

Marie-Christiane CASALA plaide une nouvelle fois pour une homogénéisation.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) abonde en ce sens : même au sein d'une interrégion, certains agents n'ont jamais eu à remplir de formulaire.

La séance est levée à 18 heures 15.

Secrétaire administratif

Gilles MARTIN



Secrétaire adjointe

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)



Présidente de séance

Marie-Christiane CASALA



